

Paris, le

07 AVR. 2009

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CABINET

DE LA GARDE DES SCAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

LE DIRECTEUR DU CABINET

M/200900319797

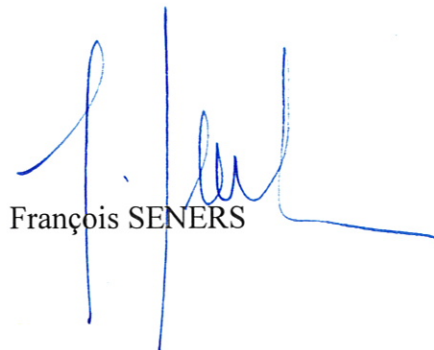
Monsieur le Président,

Ainsi que nous en sommes convenus, j'ai l'honneur de vous adresser l'avant-projet de loi portant fusion des professions d'avocat et d'avoué près les cours d'appel.

Ce texte tient compte des échanges que nous avons eus au cours des dernières semaines. Il correspond au schéma de la réforme que je vous ai présenté le 2 avril dernier et fixe le calendrier que je vous ai annoncé comme étant celui auquel le Gouvernement entend se tenir.

Vous avez bien voulu accepter de me faire part de vos observations au plus tard le 21 avril prochain, ce dont je vous remercie. Il est, en effet, nécessaire que le Conseil d'Etat soit saisi de ce texte avant la fin de ce mois.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération. *et de mes sentiments les meilleurs.*



François SENERS

Monsieur François GRANDSARD
Président de la Chambre Nationale
des avoués près les cours d'appel
3, avenue de l'Opéra
75001 PARIS